

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 19 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le dix neuf mai à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur **GUIBELIN Hervé, Maire.**

Délibération – 027-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Elfi BARBARIN, David CHECHILLOT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation
12 mai 2026

Absents excusés : Ludovic BARSSEUR qui donne pouvoir à Emile PARROT, Vanessa COURDEROT qui donne pouvoir à Elfi BARBARIN, Pascal COURDEROT

Date de l'affichage
22 mai 2026

Absent :

Secrétaire de séance : Antoine PRIEUR-DREVON

Devis nettoyeur haute pression

Vu la proposition de Monsieur le Maire pour acquérir un nettoyeur haute pression pour l'entretien des abords de la maire, du monument, de la rhizosphère,

Considérant les devis proposés pour différents matériels,

Considérant le coût de location de cet équipement et des contraintes liées,

Le Conseil Municipal, après s'être interrogé sur la nécessité d'acquérir ce matériel plutôt que de le louer, sur son utilité à long terme, sur la possibilité de le mutualiser avec une autre commune, propose par 3 voix contre et 6 voix pour :

- de solliciter la commune de LA BARRE employant le même agent communal pour mutualiser l'acquisition d'un nettoyeur haute pression,
- de fixer le montant maximal de la dépense mutualisée à 1600 € HT.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Antoine PRIEUR-DREVON

Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026



ID : 039-213903081-20260519-2026_D027-DE

